Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260001710-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.017

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

Fourniture et gestion de titres restaurants dématérialisés. Conclusion d'un accord-cadre

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10, L.5211-2 et L.2122-7,

VU le Code de la Commande publique,

VU le Code de la fonction publique et notamment l'article 732-2,

VU le décret n°2007-1461 du 12 octobre 2007 concernant les tickets restaurant,

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 13 novembre 2025, et fixant au 19 décembre 2025, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de fourniture et gestion de titres restaurants,

VU la décision favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 janvier 2026 au regard du rapport d'analyse des offres,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260001710-DE

VU le rapport du Vice-Président,

Considérant qu'il est nécessaire de relancer le marché actuel de Fourniture et gestion de titres restaurants dématérialisés qui arrive à échéance le 30 juin 2026,

Considérant que sur la base de la sélection des candidatures, de la réception de trois offres et de leur comparaison, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution, à savoir SWILE qui obtient la note globale de 85,25/100 répartie comme suit : 10/10 pour le critère Prix ; 75,25/90 pour le critère Technique,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER l'avis de la Commission d'appel d'offres et d'autoriser la signature de l'accord-cadre suivant :**

  Titulaire : SWILE, 561 RUE GEORGES MELIES, 34000 MONTPELLIER

  Objet de l'accord-cadre : Fourniture et gestion de titres restaurants dématérialisés

  Durée du marché : 1 an à compter du 01 juillet 2026, reconductible 3 fois par période de 1 an

  Montant maximum de l'accord-cadre : 165 000,00 HT par période

- **D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, des Finances et des Ressources Humaines à prendre toute décision relative à la passation de l'accord-cadre susmentionné et à signer ledit marché avec l'attributaire.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE
Centre MORBIHAN Communauté